

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belléguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Maclou Viot, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Stéphanie Louchez, cheffe du bureau de pilotage des emplois du programme « sécurité et qualités sanitaires de l'alimentation » ;
- Monsieur Boris Garnier, directeur des ressources humaines de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jean-Louis Roussel, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Emmanuelle Illan, cheffe du département du pilotage de la mobilité ;
- Madame Nastasia Pedanou, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau des personnels contractuels ;
- Monsieur Christophe Malglaive, chargé de mission auprès du chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Élodie Foret, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;

- Madame Corinne Monsempe, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;
- Madame Valérie Kleefstra, cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'Agence de services et de paiement.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Chefs techniciens

- Madame Sabine Stoecklin (FO) ;
- Madame Estelle Devanlay (UNSA) ;
- Madame Fabienne Dupas (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Madame Amélie Régner (FO) ;
- Monsieur Sébastien Amanieu (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Soizic Blot (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Monsieur Loïc Charpentier (FO) ;
- Monsieur Salah Messaoud-Djebara (CGT) ;
- Monsieur Olivier Pihou (UNSA).

Suppléants

Chefs techniciens

- Monsieur Fabrice Ollivier (FO) ;
- Madame Magali Lepaël (UNSA) ;
- Madame Elisabeth Arnautou-Pages (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Monsieur Manuel Gil (FO) ;
- Monsieur Sébastien Brœuilly (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Alexandra Taillandier (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Madame Murielle Defontis (FO) ;
- Madame Valérie Louis (CGT) ;
- Monsieur Lionel Barrère (UNSA).

Article 2

L'arrêté du 14 octobre 2021 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **02 NOV. 2021**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC